

Extrait du Registre des arrêtés du Maire
« Concert, l'Asso's Epicée »
2023/PM/080

Nous, Maire de la Commune de CARBONNE

Vu les articles L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu le Code de la route,

Vu la demande présentée le 17 mai 2023 par M Julien PRATS concernant une soirée concerts organisée par l'Asso's Epicée le 8 juillet 2023 dans la cour du centre associatif de Carbonne situé rue Lucien Cassagne

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des piétons durant la manifestation culturelle

ARRETONS

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit du **jeudi 6 juillet à 17h00 au 10 juillet** sur le parking situé en face la médiathèque municipale et le centre de loisirs, rue Lucien Cassagne

Article 2 : La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation sera donnée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Carbonne,
- Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Chef de service de Police municipale,
- Mr Julien PRATS pour l'Asso's Epicée,

Fait à CARBONNE,
le 26 mai 2023



Le Maire
Denis Turrel